

## NOUS CONTACTER

CEMÉA OCCITANIE

501 rue de la Métairie de Saisset

34078 Montpellier

04 68 34 63 62 | imoya@cemea-occitanie.org

Renseignements et inscriptions auprès de Isabelle Fournier-Moya

Plus d'infos sur  
Ceméa Occitanie



Suivez nous sur



Les entrées en formation ont lieu selon des calendriers différents. Pour en savoir plus sur les lieux et dates des prochaines formations, consultez le feuillet joint, notre site internet, ou contactez-nous.

CGV : <https://cemea-formation.com/CGV/>

Mis-à-jour le 04/01/2024

# DEAES

## DIPLÔME D'ÉTAT D'ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL



Photo de Chanikarn Thongsupa - Rawpixel

## LES OBJECTIFS DE CETTE FORMATION

L'accompagnant éducatif et social doit savoir :

- Établir une relation attentive et bienveillante de proximité, en fonction des capacités et potentialités de la personne dans toutes ses dimensions (physiques, physiologiques, cognitives, psychologiques, psychiques, relationnelles et sociales).
  - Accompagner la personne dans la réalisation des actes de la vie quotidienne (alimentation, hygiène, aide aux déplacements...) en fonction de ses capacités et de ses choix.
  - Participer à l'entretien du cadre de vie de la personne que ce soit à son domicile ou en établissement.
  - Soutenir et favoriser la communication et l'expression de la personne dans le cadre d'une relation individuelle ou de groupe qu'elle soit verbale ou non verbale.
  - Participer au bien-être physique et psychologique de la personne dans les différentes étapes de sa vie, de l'enfance à la fin de vie.
  - Contribuer à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social.
  - Prendre en compte et communiquer avec les familles et les aidants.
- Transmettre et rendre compte de ses observations et de ses actions afin d'assurer la cohérence et la continuité de l'accompagnement ainsi que de l'aide apportée ou proposée.

## L'ACCÈS À LA FORMATION

Pas de diplôme requis pour entrer en formation.

Sont admis de droit en formation suite au dépôt de leur dossier de candidature :

Les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes dispensant ou allégeant, les lauréats de l'Institut de l'engagement, les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs bloc(s) de compétences du diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social relevant des dispositions de l'article D.451-88. du code de l'action sociale et des familles, les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs domaine(s) de compétences du diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social relevant des anciennes dispositions de l'article D.451-88. du code de l'action sociale et des familles, du diplôme d'Etat d'aide médico psychologique ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale.

Ces candidats peuvent bénéficier d'allègement(s) de formation ou de dispense(s) de formation et de certification à certains blocs de compétences.

Pour les autres candidats, l'admission en formation est subordonnée au dépôt d'un dossier auprès de l'établissement de formation. Une commission d'admission procède à la sélection des dossiers des candidats. Les candidats dont le dossier de candidature a été retenu présentent une épreuve orale d'admission.

Étapes et délais d'accès :

Accueil/Information/dépôt d'un dossier de candidature/Epreuve orale d'admission  
Entrée en formation : 1 rentrée par an.

Conditions d'admission :

Être âgé de 18 ans à la date d'entrée en stage.

Épreuve orale d'admission : un oral de 30 minutes portant sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale. A l'issue de cette épreuve, les candidats sont classés par ordre de mérite.

Le public concerné :

Demandeurs d'emploi, cours d'emploi, apprentis, contrats de professionnalisation.

Type de Formation :

Continue, apprentissage, VAE.

Le Centre de formation, subventionné par la Région Occitanie, permet la gratuité de la formation initiale. Cette formation s'adresse à un public en poursuite de scolarité et à des demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi. Les personnes en Cours d'Emploi ou en Congé Individuel de Formation peuvent être intégrées hors quota, le financement interviendra alors par le biais des Fonds de formation.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap, avec un parcours individualisé de formation, une équipe de formateurs qualifiés, un référent handicap au sein du Centre de Formation.

## L'ORGANISATION DE LA FORMATION



La formation conduisant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social peut être délivrée à distance en tout ou partie hormis les périodes de stage.

Elle comprend un total de 1407 heures de formation se décomposant comme suit :

567 heures de formation théorique dont 21 heures consacrées à l'attestation de formations aux gestes et soins d'urgences de niveaux 2

840 heures de formation pratique

L'ensemble de la formation pour un parcours complet est organisé sur une amplitude de douze mois.

La formation théorique et pratique se décompose en cinq domaines de formation (DF) auxquels sont associés cinq blocs de compétences composant le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social.

La répartition du volume de formation théorique par domaine est la suivante :

- DF1 « Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne » : 112 heures.
- DF2 « Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité » : 91 heures.
- DF3 « Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne » : 105 heures.
- DF4 « Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention » : 147 heures.
- DF5 « Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne » : 91 heures.

## LES MÉTHODES

L'alternance est la grande force de cette formation de douze mois. Avec 60 % de l'apprentissage qui s'organise très étroitement avec les lieux de stages, chaque stagiaire construit individuellement son parcours de formation.

L'acquisition des connaissances sur l'accompagnement au quotidien et dans la proximité de la personne : Il s'agit d'acquérir des connaissances pratiques de base dans les temps clés du quotidien (alimentation, hygiène, aide aux déplacements...).

Afin d'éprouver les connaissances théoriques, de se forger une réelle expérience professionnelle et de confronter ses pratiques avec des professionnels, les stages peuvent être réalisés en EHPAD, IME, structures d'accueil de personnes en situation de handicap, au domicile de la personne accompagnée, en SAP (services à la personne), appartements thérapeutiques, CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale), SPASAD (services polyvalent d'aide et de soins à domicile), Foyers logement, SSIAD service de soin infirmier à domicile, MARPA Maison d'accueil rurale pour personnes âgées, SAAD services d'aide et d'accompagnement à domicile, SAVS services d'accompagnement à la vie sociale, SAMSAH services médico-sociaux d'accompagnement aux personnes en situation de handicap.

## LES MODALITÉS D'ÉVALUATION

Il est possible d'entrer en formation pour valider une ou plusieurs blocs de compétences.

Le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social s'inscrit dans un système d'évaluation des candidats fondé sur des contrôles de connaissances et de savoirs qui se déroulent tout le long du temps de formation.

À chaque domaine de formation, est associé un domaine de certification. Selon les modalités prévues au référentiel de certification, les évaluations qui relèvent du contrôle continu sont organisées dans et par l'établissement de formation à l'exception de l'épreuve écrite du DCI organisée au sein de l'établissement de formation par la DREETS.

## LES DÉBOUCHÉS

Le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social permet d'acquérir des compétences de deux ordres : l'accompagnement des personnes au quotidien et la coopération avec l'ensemble des personnels concernés. Le DEAES forme les professionnels de l'accompagnement éducatif et social (AES). Leur rôle est d'intervenir pour compenser les conséquences d'un manque d'autonomie dans le quotidien des personnes fragiles.